



Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône

# Psychologues territoriaux et territoriales mobilisés ! Invisibles, mais déterminés pour gagner revalorisation salariale, reconnaissance du doctorat et de meilleures conditions de travail !

Les psychologues territoriaux et territoriales sont peu nombreux mais jouent un rôle essentiel dans la population. De la prévention à la protection, l'insertion, le travail, les crèches les personnes âgées, ils œuvrent au quotidien pour les citoyens.

## Nous exigeons l'ouverture urgente de véritables négociations pour :

► **Des traitements et des rémunérations de fonctionnaire à la hauteur de nos missions BAC+5** : une revalorisation substantielle de nos grilles indiciaires garantissant la concordance entre la formation de haut niveau en psychologie et l'exercice des missions de catégorie A.

► **La reconnaissance d'un référentiel professionnel spécifique** : une reconnaissance de la spécificité de la psychologie et des sciences humaines dans la fonction publique non assimilable à celle des professions de santé.

► **Une formation qualifiante BAC+5 / BAC+8** : une formation universitaire en psychologie (Master 2) avec un doctorat d'exercice valorisé dans le traitement.

► **La reconnaissance de l'autonomie et de la responsabilité au cœur de nos pratiques professionnelles** : l'indépendance technique des psychologues dans l'exercice professionnel et la garantie de leur autonomie vis-à-vis du médical.

► **Des fonctionnaires sur les postes** : la création de postes de fonctionnaires titulaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la population et un plan de résorption de l'emploi précaire pour les contractuels.

► **Un concours annuel** : l'ouverture systématique de concours sur titres chaque année pour les postes vacants

► **Temps de travail** : l'application d'un temps DARES (Documentation Information Recherche Evaluation supervision) - équivalent au temps FIR dans la FPH - et son application dans toutes les collectivités territoriales.

► **Un droit à la participation** : la participation effective au projet des établissements publics.

► **Un accès direct des usagers aux consultations psychologiques gratuites** en secteur public ou une prise en charge par la sécurité sociale en libéral.

**Jeudi 23 mai, pour donner du poids à ces revendications mobilisation à Paris devant le ministère de la Santé**